

Montréal-Nord



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance spéciale qui se tiendra le 12 novembre 2007, à 18 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante.

3610, boulevard Gouin

Permettre aucune case de stationnement au lieu de sept.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 24 octobre 2007.

Marie Marthe Papineau, avocate,
Secrétaire d'arrondissement